

Proposition du conseiller Titus  
Appuyée par le conseiller White

RÉSOLU que le calcul des recettes prévues pour le réseau d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2005 au montant de 26 148 147 \$ soit adopté.

À l'issue du vote, la proposition est adoptée.

Proposition du conseiller Titus  
Appuyée par le conseiller White

RÉSOLU que l'estimation des dépenses pour le service du réseau d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2005 au montant de 26 148 147 \$ soit approuvée.

À l'issue du vote, la proposition est acceptée. Les conseillers Court et Farren votent contre.

Proposition du conseiller Titus  
Appuyée par le conseiller White

RÉSOLU que l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le réseau d'aqueduc et d'égouts » (Annexe « B ») fasse l'objet d'une première lecture.

À l'issue du vote, la proposition est adoptée.

Première lecture par titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le réseau d'aqueduc et d'égouts ».

Proposition du conseiller Titus  
Appuyée par le conseiller White

RÉSOLU que l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le réseau d'aqueduc et d'égouts » fasse l'objet d'une deuxième lecture.

À l'issue du vote, la proposition est adoptée.

Deuxième lecture par titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le réseau d'aqueduc et d'égouts ».

Proposition du conseiller Titus  
Appuyée par le conseiller White

RÉSOLU que le budget d'immobilisations pour l'année 2005 au montant de 15 280 000 \$, tel qu'établi à la liste des projets présentée (Annexe « C »), soit approuvé.

À l'issue du vote, la proposition est adoptée.

## 5.2 Pension Fund Investment Governance

On motion of Councillor Ferguson  
Seconded by Councillor Titus

RESOLVED that the report from the City Manager responding to questions raised by Councillor Ferguson regarding governance of The City of Saint John Pension Plan investments at the January 17, 2004 meeting of Council be received and filed.

Councillor Ferguson read from an unsubmitted prepared text expressing his opinion that the Pension Board performs due diligence and risk management in its administration of the Pension Fund, and that Council has a separate governance responsibility, and an equal obligation that requires diligent risk management which is different to that of the Pension Board governance. He subsequently withdrew his motion with the consent of the seconder.

On motion of Councillor Ferguson  
Seconded by Councillor Farren

RESOLVED that Council appoint a committee of Council consisting of not less than three, and not more than five Council members, a

representative of the Board of Trade, representation from the community at large who possesses particular knowledge in this area of responsibility as may be determined by the committee, and a member stakeholder representative by February 28, 2005, and further that the primary function of this committee be to establish terms of reference which supports the risk management responsibility of Council by developing stringent guidelines to engage for service a qualified chartered accounting firm with expertise in due diligence to support Council's role with managing its risk with respect to the opportunities of issuing pension obligation bonds to address the unfunded liability of the Pension Fund, and that this agent be empowered to work with the Pension Board, the agent representing the Pension Board's due diligence, API, and any other agent that assists the Pension Board in helping it manage its risk, with recommended terms of reference for Council's approval.

The Mayor, and Councillors McGuire, Titus, Tait and White, acknowledging that the suggestion may have merit, expressed their preference for the suggestion to be referred to the City Manager for review, noting that the Pension Board has yet to report back to Council.

During discussions, Councillor Tait raised a point of order regarding Council members speaking out of turn which the Mayor acknowledged, restoring order.

Question being taken, the motion was defeated.

On motion of Councillor Tait

Seconded by Councillor McGuire

RESOLVED that the City Manager, the Commissioner of Finance, Councillors Ferguson and Farren (on behalf of Council) investigate the possibility of issuing bonds to assist with the unfunded liability of the Pension Fund, and that they be authorized to seek any outside professional assistance that they deem necessary to do so.

Question being taken, the motion was carried

## 5.2 Administration des placements de la caisse de retraite

Proposition du conseiller Ferguson

Appuyée par le conseiller Titus

RÉSOLU que le rapport présenté par le directeur général visant à répondre aux questions soulevées par le conseillers Ferguson lors de la réunion du conseil tenue le 17 janvier 2005, relativement à l'administration des placements du régime de retraite de The City of Saint John, soit accepté et classé.

Le conseiller Ferguson, à l'aide de notes non présentées, exprime son opinion voulant que la Commission des pensions assure le contrôle diligent et la gestion du risque de l'administration de la caisse de retraite et que le conseil se voit octroyer la responsabilité de l'administration ainsi que l'obligation distinctes qui exigent la gestion assidue du risque autrement que l'administration assumée par la Commission des pensions. Il retire ensuite sa proposition avec l'accord de l'appuyeur.

Proposition du conseiller Ferguson

Appuyée par le conseiller Farren

RÉSOLU que le conseil crée un comité, avant le 28 février 2005, composé de trois à cinq membres du conseil, à savoir un représentant de la Chambre de commerce, des représentants de l'ensemble de la collectivité qui possèdent des connaissances dans ce domaine de la responsabilité en particulier, tel que déterminé par le comité et, d'un membre représentant les parties intéressées et, de plus, que la fonction principale dudit comité vise à établir le cadre de référence à l'appui de la responsabilité de la gestion du risque par le conseil en établissant des lignes directrices rigoureuses visant à retenir les services d'une firme de comptables agréés reconnue, experte en matière de contrôle diligent, afin d'appuyer le rôle du conseil visant la gestion du risque relativement aux émissions d'obligations du régime de retraite, dans le but de traiter le passif non capitalisé du régime de retraite et, que cette entité soit accordée les pouvoirs nécessaires pour collaborer avec la Commission des pensions, le représentant chargé du contrôle diligent de la Commission des pensions, le représentant de Asset Performance Inc., et tout autre représentant qui porte assistance à la Commission des pensions relativement à la gestion du risque, en fonction du cadre de référence recommandé aux fins d'approbation par le conseil.